



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
Et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

préalable à :

- ⇒ la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité au lieu-dit La Gommerais sur la commune de La Chapelle Bouëxic
- ⇒ la cessibilité des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande du Département, une enquête publique préalable à :

- ⇒ la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité au lieu-dit La Gommerais ;
- ⇒ la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés à la mairie de La Chapelle Bouëxic pendant 18 jours consécutifs, du mardi 23 avril 2019 au vendredi 10 mai 2019 inclus, les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête publique ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit, impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de La Chapelle Bouëxic – 37 rue de la Mairie – 35330 La Chapelle Bouëxic.

Monsieur Michel QUERE, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de La Chapelle Bouëxic, les :

- ⇒ mardi 23 avril 2019 – de 09 h 00 à 12 h 00,
- ⇒ vendredi 10 mai 2019 – de 09 h 00 à 12 h 00.

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de La Chapelle Bouëxic ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

RENNES, le **21 MARS 2019**

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Denis CLAGNON